



[Le nouvel Observateur](#) [Challenges](#) [Sciences et Avenir](#) [Ma vie électrique](#)

Rechercher

Abonnements **Achat au numéro** **Boutiques**

[Avertir le modérateur](#) | [Créer un blog](#) | [S'identifier](#)

[A la Une](#) > [Blogs](#) > [Internautes](#) > [enlèvement parental](#)

enlèvement parental

L'enlèvement parental, viol psychique de l'enfant, est un cancer social encouragé par l'ignorance de la justice

« Michel Mercier entraîne la justice vers une soumission vichyste | Page d'accueil | Enlèvement parental, déplacement illicite: l'irresponsabilité de la justice »

08.11.2011

Michel Mercier soupçonné de soutenir un trafic international d'enfants

Un parent d'un enfant disparu a déposé plainte contre plusieurs ministres français dont Michel Mercier auprès de la Cour de Justice de la République pour complicité de trafic d'enfants. Des mois d'enquête auraient mis au jour un vaste réseau hautement sophistiqué en Europe, qui s'appuierait sur des administrations publiques en charge de l'enfance et bénéficierait d'appuis politiques très puissants dans de nombreux pays, dont la France, notamment dans les ministères de la Justice et des Affaires étrangères. La technique est de dissimuler l'enfant dans un autre pays et de soutirer sous couvert de procédures judiciaires maquillées des sommes très importantes à ses parents qui le recherchent.

Ce réseau recrute principalement des enfants de couples en difficulté financière, en instance de séparation ou déjà séparés. De nombreux pays sont impliqués; les enfants les plus visés sont ceux de parents de deux nationalités différentes, les poursuites judiciaires étant beaucoup plus complexes et les parents plus faciles à acheter. Dans ces cas-là, le parent le plus vulnérable matériellement - et éventuellement moralement - est repéré, puis approché par un service local d'aide à l'enfance, un centre de soutien psychologique ou encore par un avocat. Il est incité et aidé financièrement par le réseau à s'installer dans un pays ou une région réputée "favorable" sur le plan juridique, c'est-à-dire dont les forces de l'ordre et la justice sont peu regardants sur les questions de déplacements d'enfants, et dont les lois facilitent la modification d'état-civil et l'adoption. Il s'agit principalement des pays d'Europe centrale et orientale, notamment dans les régions de tradition protestante, ainsi que des régions de langue allemande. Le parent en question est volontiers incité à enlever son enfant illégalement, sous promesse de protection une fois installé à l'étranger ou dans une autre région de son pays. Des enfants déjà spontanément enlevés par un de leur parent et cachés dans un de ces pays sont également volontiers la cible du trafic, la situation étant alors encore plus simple.




Une fois l'enfant "installé" localement avec son parent, ce dernier est placé peu à peu sous contrôle de façon indolore par les administrations d'aide sociale: des allocations lui sont obtenues grâce à la législation locale, un logement social lui est trouvé, et l'enfant est placé selon son âge dans des crèches ou des écoles tenues et contrôlées par l'administration en question. Le parent "rapteur" n'est qu'un maillon involontaire de la chaîne; il s'agit souvent de personnes fragiles, en perte de repères, plus volontiers des mères, issues elles-mêmes de familles monoparentales. Ce parent placé sous influence est étroitement surveillé, afin qu'il ne quitte pas la région avec l'enfant.

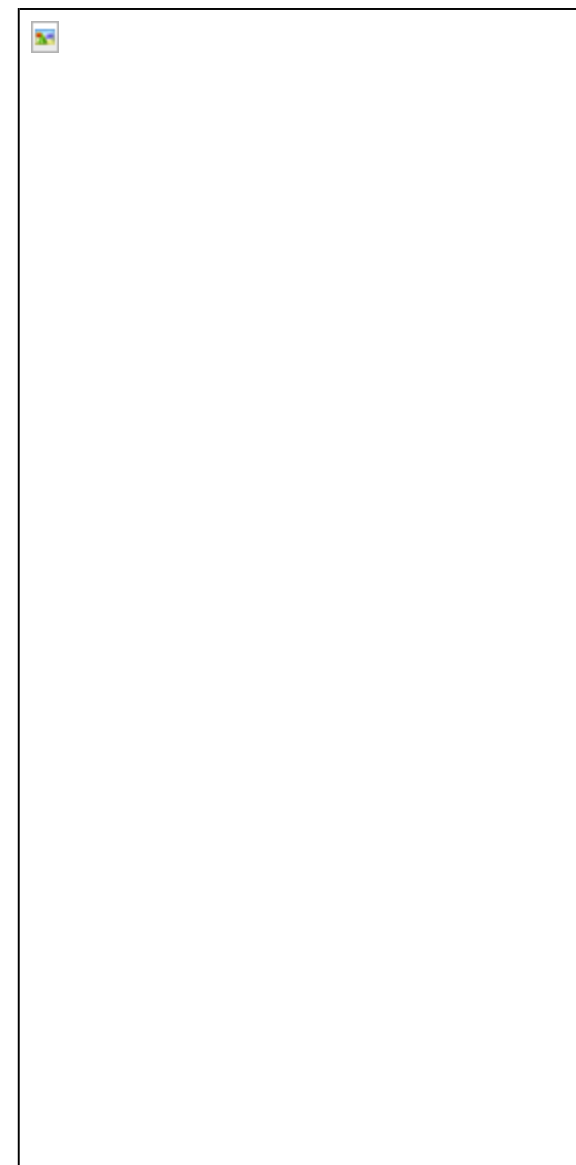
Durant le temps d'installation de l'enfant puis les années suivantes, les administrations en charge du réseau s'assurent du soutien de la justice et des forces de l'ordre locales, afin que le lieu de résidence de la famille "aidée" ne soit pas révélé. Lorsqu'un avis de recherche international est passé, éventuellement dans le cadre d'une convention relative à l'enlèvement international comme il en existe en Europe (convention de la Haye de 1980, règlement européen 2201/2003), des arrangements sont discrètement obtenus avec les services consulaires et les organes de coopération judiciaire internationale, afin que la procédure traîne en longueur et qu'aucune démarche du parent victime n'aboutisse. La "coopération" des services juridiques et diplomatiques dans ce trafic varie selon les pays. Elle semble particulièrement efficace en France d'après l'enquête, notamment depuis la nomination en 2007 d'un magistrat très "hermétique" au bureau d'entraide civile et commerciale internationale du ministère de la justice, organe de la coopération internationale en matière familiale. Ce magistrat est particulièrement cité pour son zèle à couler les dossiers d'enlèvement international, à faire obstruction aux enquêtes et à falsifier les chiffres officiels.

L'objectif final du trafic est d'escroquer le parent victime grâce à des démarches judiciaires et administratives inutiles, en lui soutirant des dizaines de milliers d'euros de frais au profit de membres du réseau: avocats, faux médiateurs et psychologues "experts", fausses factures de procédure de justice. L'enquête a pu établir que l'escroquerie permet d'escompter en moyenne 80.000 à 100.000€ par enfant, payés par le parent victime avant qu'il ne se décourage. L'escroquerie peut se poursuivre durant des années, lorsque le parent victime, souvent lourdement endetté, s'accroche longtemps à l'espoir de voir son enfant. Le trafic peut devenir encore plus rentable lorsque le réseau parvient à faire mettre en place par la justice locale, une fois l'enfant considéré comme définitivement "installé", une obligation de pension alimentaire (souvent très lourde) contre le parent victime. Les chiffres estimés dans l'enquête atteindraient plusieurs milliers d'enfants par an à travers l'Europe.

Ce réseau de trafic d'enfant est particulièrement prospère depuis une quinzaine d'années. Les ministres français de la justice et des affaires étrangères ont eu des attitudes variables par rapport à ce phénomène devenu partie intégrante du paysage diplomatique et judiciaire européen. La plupart ont tenté, sur les dernières années, d'esquiver les questions de plus en plus nombreuses des parlementaires concernant les parents victimes. La tactique habituelle de dissimulation porte sur les "commissions" et autres "groupes de travail" mis en place pour détourner l'attention, ainsi que sur les outils de coopération juridique élaborés par les pays concernés par ce trafic dans l'idée (efficace) d'offrir des semblants de solution. Michel Mercier et Alain Juppé sont décrits comme développant plus de zèle que leurs prédécesseurs à décourager les parents victimes, en allant respectivement jusqu'à donner aux juges français saisis des consignes strictes de renvoi de compétence, et en interdisant toute intervention aux ambassades et services consulaires.

Reste à savoir si la Cour de Justice de la République saura faire preuve de suffisamment d'indépendance pour enquêter sur un réseau devenu endémique à force de prospérer.

11:25 | Lien permanent | Commentaires (1) | Envoyer cette note |  Facebook | [J'aime](#)  30 |  Imprimer



[Me contacter](#)

Commentaires



Surprenant mais très intéressant. Si on ajoute à cela d'autres disparitions à des fins sexuelles couvertes elles aussi par nos Politiques prudemment discrets et dissimulés au sein de réseaux... discrets eux aussi, on se dit que nous sommes dans de beaux draps !

A suivre... comme le reste !

Écrit par : didier | 31.10.2011

Le contenu des blogs des internautes n'engage que leurs auteurs et ne peut en aucun cas être attribué au nouvelobs.com

Les commentaires sont fermés.



Audience
certifiée par
l'OJD

Espace abonnés IS'abonner IMobile I Newsletters IContacts IPlan du site IPublicité I Publicité TeleObs et Sciences et Avenir IRSS
Mentions légales IDonnées personnelles ICopyright IIndex

© Le Nouvel Observateur - Tous droits réservés. nouvelobs.com est une marque exclusive du Nouvel Observateur

Un site de nouvelobs.com Network [l'actualité économique](#) et [l'actualité internationale](#) sont sur le NouvelObs.

